



Information sur les absences des enfants pour voyages, loisirs et tournois

L'Externat Saint-Cœur de Marie considère essentiel que l'enfant interagisse en classe avec ses pairs et vive des situations d'apprentissage variées dans le but de développer ses compétences. Les enseignants évaluent constamment et périodiquement la progression de ses apprentissages en se basant sur les progrès réalisés.

Pour les absences ayant comme motif un voyage, un tournoi ou des loisirs, les parents devront aviser le titulaire à l'aide de la *Fiche d'absence en période scolaire pour voyages, tournois et loisirs* que vous trouverez sur le site de l'école www.externat-scm.ca dans la section **Mon Externat** sous l'onglet *Calendrier*.

La décision d'un parent de retirer son enfant de l'école pour une période donnée peut avoir des impacts sur le cheminement scolaire de celui-ci et il est de la responsabilité parentale d'assumer la prise en charge de son enfant au plan scolaire pendant l'absence de ce dernier.

Durant son absence, les enseignants noteront les travaux qu'ils jugent les plus importants et les remettront à votre jeune à son retour pour qu'il puisse les réaliser avec vous à la maison. Les évaluations qui seront données pendant l'absence de votre enfant ne seront pas reprises à moins d'être jugées incontournables de la part de l'enseignant.

Lors du retour de l'élève en classe, l'Externat ne sera pas tenu d'offrir un support ou un soutien complémentaire à l'élève qui éprouve des difficultés particulières en lien avec son absence.

De plus, nous tenons à vous rappeler que la présence de l'élève lors de la passation des épreuves ministérielles est obligatoire. Depuis le mois de mai 2012, l'absence pour voyage à l'une ou l'autre de ces épreuves a pour conséquence la note zéro. Les motifs acceptés par le ministère de l'Éducation pour l'absence à une épreuve sont les suivants : la participation à un événement à caractère national ou international, le décès d'un proche, la maladie avec pièce justificative et la convocation à un tribunal.

Nous vous remercions pour votre collaboration habituelle.

Richard Morin
Directeur général